

LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)  
Cinquième Session de la Conférence des Parties contractantes  
Kushiro, Japon, 9-16 juin 1993

RECOMMANDATION 5.14 : SUR LA COLLABORATION POUR LES ZONES  
HUMIDES MEDITERRANEENNES

PRENANT NOTE avec intérêt de l'initiative MedWet pour la conservation des zones humides méditerranéennes;

NOTANT que cette initiative est menée conjointement par les gouvernements de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de l'Italie et du Portugal, la Commission des Communautés européennes, le Bureau Ramsar, la Fondation de la Tour-du-Valat, le BIROE et le WWF International;

RECONNAISSANT que les trois premières années préparatoires de MedWet seront utiles à tous les pays du bassin méditerranéen;

TENANT COMPTE de l'exposé sur MedWet fait à l'Atelier D de la présente Session ainsi que de la réunion très fructueuse sur la collaboration en Méditerranée dans le cadre de MedWet, tenue à Kushiro le 14 juin 1993 avec la participation de 13 pays de la Méditerranée: Albanie, Algérie, Croatie, Chypre, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Jordanie, Slovénie, Tunisie et Turquie et de la Commission des Communautés européennes, le Bureau Ramsar, l'ADAME, le BIROE et le WWF;

RAPPELANT AUSSI la recommandation REC. C.4.5 de la Quatrième Session de la Conférence des Parties contractantes sur la coopération internationale;

LA CONFERENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

SE FELICITE de cette collaboration régionale active et considère qu'il s'agit d'une démarche très positive en matière de conservation des zones humides au niveau international;

PRIE INSTAMMENT les dix premiers partenaires de MedWet de faire tout leur possible pour que les activités actuelles de MedWet s'ouvrent à tous les pays de la Méditerranée;

ENCOURAGE les autres Parties contractantes de la Méditerranée à travailler en collaboration étroite avec les partenaires actuels de MedWet pour réaliser les objectifs de MedWet et, en particulier, pour arrêter et renverser le processus de dégradation et de destruction des zones humides du bassin méditerranéen, et assurer leur utilisation rationnelle; et

DEMANDE aux partenaires de MedWet de présenter un rapport complet sur les progrès de l'initiative MedWet à la Sixième Conférence des Parties contractantes en 1996.